



Colmar, le 21 septembre 2011

L'Inspectrice d'Académie Directrice des Services Départementaux de l'Education Nationale du Haut-Rhin

à

Mesdames et Messieurs les Directeurs d'Ecoles

s/c de Mesdames et Messieurs les IEN

# Cabinet de l'Inspectrice d'Académie

Dossier suivi par Fabienne Schlund IEN Andolsheim Téléphone : 03 89 24 03 91 Catherine Hunzinger Chargée de mission

Chargée de mission Actions Culturelles Téléphone : 03 89 21 56 20.

21, rue Henner B.P. 70 548 68021 Colmar cedex La mise en place de l'enseignement des histoires de l'art comme enseignement obligatoire du 1<sup>er</sup> degré comme du 2<sup>nd</sup>, nécessite qu'un point soit fait sur toutes les opérations menées dans les classes dans les domaines artistiques et culturels.

Cette note présente le cadre sur lequel peuvent s'adosser vos actions ainsi que les ressources fournies par Eduscol ou construites par la Commission départementale Education, Arts et Culture.

- 1. Les textes
- 2. Une démarche collective
- 3. Des ressources
- 4. Des outils
- 5. Des pratiques artistiques et culturelles
- 6. Des dispositifs
- 7. Agréments pour des artistes intervenants
- 8. T.B.E.

#### 1. <u>LES TEXTES</u>: attentes et explications institutionnelles

(Bulletin officiel n°32 du 28 août 2008)

L'enseignement de l'histoire des arts est obligatoire pour tous les élèves de l'école primaire, du collège et du lycée. C'est un enseignement fondé sur une approche pluridisciplinaire des œuvres d'art qui permet aux élèves de maîtriser les repères historiques et culturels indispensables pour comprendre les œuvres et enrichir leur pratique artistique.

#### Objectifs:

Cet enseignement a pour objectif d'offrir à tous les élèves :

- des occasions de découvrir directement et personnellement des œuvres de référence relevant de différents domaines artistiques, de différentes époques et civilisations;
- des conditions pour développer des capacités et conforter des attitudes: observer, écouter, identifier, situer dans le temps, fréquenter des établissements culturels, débattre, développer la sensibilité et la créativité, la curiosité et l'esprit critique
- la possibilité d'acquérir ainsi une culture personnelle à valeur universelle ;

- l'appropriation de connaissances sur les mouvements artistiques, les techniques, les repères historiques;
- l'engagement dans des pratiques artistiques indispensables, en nécessaire alternance avec une pratique de lecture sensible d'œuvres.

#### **Modalités**

Cet enseignement, qui concerne toutes les disciplines, sollicite plus particulièrement les enseignements artistiques et l'histoire. Il s'appuie sur les périodes historiques étudiées en cours d'histoire à chacun des niveaux du cursus scolaire.

Les œuvres étudiées appartiennent à six grands domaines artistiques :

- o Arts de l'espace : architecture, arts des jardins ;
- o Arts du langage : littérature (récit, poésie) ;
- o Arts du quotidien : design, objets d'art ;
- o Arts du son : musique (instrumentale, vocale) ;
- o Arts du spectacle vivant : théâtre, danse, cirque, marionnettes ;
- o Arts du visuel : arts plastiques, cinéma, photographie.

Il s'agit d'œuvres d'art patrimoniales et contemporaines, savantes et populaires, régionales, nationales et internationales. Elles sont choisies à partir d'une liste de référence pour l'école primaire et des listes de thématiques pour le collège et le lycée.

### 2. <u>UNE DEMARCHE COLLECTIVE pour une mise en œuvre dans</u> les classes

Un parcours de formation artistique et culturelle continu, progressif et cohérent

Il s'agit de mettre le parcours de l'élève au cœur du projet d'école. Celui-ci est architecturé de manière collégiale au sein de l'équipe pédagogique et vise la pluralité des approches dans les domaines de ce champ d'apprentissages afin que l'élève puisse connaître tout au long de sa scolarité primaire des œuvres de tous les domaines artistiques.

Toute rencontre avec une œuvre d'art engage de la part de l'enseignant une préparation préalable et le listage des pistes d'exploitation postérieures.

Par exemple en ce qui concerne le spectacle jeune public, l'enseignant aura pour ce faire conduit :

- une préparation au spectacle,
- la venue au théâtre,
- l'installation de sa classe devant le spectacle
- un débat après le spectacle
- des suites pratiques et des traces

#### Suivre une programmation riche et diversifiée

Si les programmes parlent de découverte buissonnière pour les élèves de cycles 1 et 2 fondée sur une approche sensible pour construire une première ouverture à l'art, le suivi d'une programmation en cycle 3 permet de s'assurer que des œuvres des six domaines artistiques auront été étudiées croisant en cela l'histoire des arts avec l'enseignement historique. Donner des repères communs et engager des démarches s'instruisent dans la progressivité des apprentissages. On peut trouver sur le lien ci-dessous une programmation pour le cycle 3 proposant des références d'œuvre nationales données par Eduscol et des références d'œuvres régionales qui donnent des occasions aux élèves de les rencontrer de visu. Chaque œuvre présentée ouvre sur une fiche pédagogique.

http://www.crdp-strasbourg.fr/cddp68/artcult/hda/tableaucomp.pdf

#### Nommer les ressentis et les émotions

Les fiches pédagogiques assorties des frises historiques qui assurent le continuum historique constituent un guide pour une approche collective. Elles s'appuient d'une part sur une appropriation lexicale ciblée et sur l'analyse de ressentis élucidés. Le point de vue personnel de l'enfant peut alors s'épandre de manière raisonnée, et peut dès lors renseigner, avec l'accompagnement de l'adulte, les rubriques des fiches qui, il faut le préciser, ne sont pas des tests de connaissances et de compétences.

Une posture de l'enfant s'installera *au fur et à mesure* de la fréquentation d'œuvres d'art. Cette approche va dans le sens de la mise en perspective pour l'élève d'une co-construction de connaissances, de savoirs et du partage d'une culture commune, qui ira en s'enrichissant.

#### Une continuité dans le domaine de l'Histoire des Arts

A l'école maternelle, il s'agit de nourrir le Cahier de Vie, collectif ou avec des impédances individuelles, instruit par des activités langagières structurées (débats...).

Aux cycles 2 et 3, le cahier personnel d'Histoire des Arts, dans les différents domaines de l'Histoire des Arts, trouve son sens dans la conservation des traces des rencontres et des pratiques artistiques.

### Mesurer les progrès des élèves et évaluer la compétence 5 du palier 2 du socle

Après avoir développé des approches plurielles dans les domaines de l'Histoire des Arts et renseigné quelques fiches individuelles avec sa classe, l'enseignant pourra mesurer les connaissances acquises, les attitudes développées et les capacités produites, soit l'épaisseur d'une forme de culture commune constituée par la classe et dont les enfants se seront emparés.

En ce qui concerne l'évaluation de la compétence 5 du palier 2 du socle commun, elle s'adossera sur le cahier personnel en histoire des arts qui marquera la conquête de son parcours individuel. Il s'agit là d'apprécier deux axes :

- 1. l'étendue des connaissances acquises au regard de la programmation suivie sur les traces produites suite à des rencontres réalisées. On s'assurera par une évaluation au fil des apprentissages que l'élève est capable de présenter une œuvre en utilisant le lexique spécifique des disciplines artistiques, d'associer une œuvre à des éléments de contexte historique et de la caractériser et de la mettre en résonance avec d'autres domaines.
- 2. la pratique artistique évaluée sur des productions effectives au fil des réalisations.

Le lien ci-dessous vous donne une proposition de progression pour le livret de compétences et évaluer la compétence 5 du palier 2 du socle : <a href="http://www.crdp-strasbourg.fr/cddp68/artcult/hda/comp5.pdf">http://www.crdp-strasbourg.fr/cddp68/artcult/hda/comp5.pdf</a>

#### 3. DES RESSOURCES pour une aide dans la classe

La Commission Education, Arts et Culture de l'Inspection Académique du Haut – Rhin a conçu un dossier de ressources sur l'enseignement de l'histoire des arts. Ces ressources regroupent :

- des sites Internet
- des fiches pédagogiques
- des frises historiques
- le Cahier personnel d'histoire des Arts
- des lexiques
- des sélections de produits

http://www.crdp-strasbourg.fr/cddp68/artcult/hda.htm

Les « fiches Histoire des Arts » se comprennent par ce qui peut être engagé **avant** de fréquenter un domaine et ce qui peut être entrepris **après** la rencontre avec ce domaine. Ces fiches peuvent renseigner le cahier personnel d'Histoire des Arts de l'élève.

Elles donnent une méthodologie d'approche d'œuvres auprès des élèves, dans différents domaines, avec comme finalité, d'inscrire le parcours artistiques de l'élève au sein de son cahier personnel d'Histoire des Arts.

**L'expérience de l'Art**, est un site Internet dédié aux arts plastiques et visuels. http://www.crdp-strasbourg.fr/cddp68/experience/index.htm

Il a été réalisé en partenariat avec les Ateliers Pédagogiques d'Arts Plastiques de la Ville de Mulhouse et le CDDP 68 et présente de nombreux projets artistiques développés dans la Ville de Mulhouse et le Bassin Potassique :

- des projets développés en milieu scolaire autour de problématiques variées (la ville, les collections, la couleur rouge, le devenir des enfants, les ombres, le portrait, l'autoportrait, les animaux, ...).
- des approches de l'environnement muséographique (comment préparer une visite de musée, comment la prolonger, comment aborder une œuvre d'art, ...).
- des fiches ressources (analyses d'œuvres d'art, pratiques d'ateliers, techniques à réinvestir).
- un ensemble de jeux à créer avec sa classe.
- un ensemble de documents en et hors ligne relatifs aux arts visuels.
- une sélection de textes officiels relatifs aux activités artistiques en milieu scolaire et périscolaire.
- des fiches en Histoire des Arts.
- des cahiers personnels d'Histoire des Arts dans de nombreux domaines.

Les domaines présentés : architecture, urbanisme, jardins, quotidien, théâtre, chorégraphies, cirque, arts plastiques, cinéma, photographie, design, arts numériques.

Par exemple:

Dans le Domaine des arts visuels ; les arts plastiques :

- Comment aborder les arts plastiques avec des enfants
- Pratiques artistiques
- Ressources locales
- Ressources nationales
- Fiches de l'élève
- Cahier personnel d'Histoire des Arts

http://www.crdp-strasbourg.fr/cddp68/experience/cphda/artpla.htm

#### 4. DES OUTILS pour garder en mémoire

#### Les enjeux du cahier personnel d'Histoire des Arts

"Le cahier personnel d'histoire des arts « matérialise de façon claire, continue et personnelle le parcours suivi en histoire des arts tout au long de la scolarité ». A chacun des trois niveaux (École, Collège, Lycée), l'élève **garde mémoire de son parcours** dans un "cahier personnel d'histoire des arts". A cette occasion, il met en œuvre ses compétences dans le domaine des TICE, utilise diverses technologies numériques et consulte les nombreux sites consacrés aux arts. **Illustré, annoté et commenté par lui, ce cahier personnel** est visé par le (ou les) professeur(s) ayant assuré l'enseignement de l'histoire des arts. Il permet le dialogue entre l'élève et les enseignants et les différents enseignants eux-mêmes." (Encart du BO n°32 du 28 août 2008).

Un diaporama vous donne une bonne visibilité sur ce que peut être un cahier personnel en histoire des arts :

http://www.crdpstrasbourg.fr/cddp68/artcult/hda/guide\_cphda.pdf

## 5. <u>DES PRATIQUES CULTURELLES ET ARTISTIQUES pour nourrir les projets de classe</u>

Il s'agit d'inscrire dans le cahier personnel d'Histoire des Arts de l'élève les pratiques culturelles et artistiques déjà en cours dans vos écoles. Peuvent y émarger les classes qui travaillent avec ces opérateurs culturels et/ou qui sont inscrites aux dispositifs suivants :

- o Des structures artistiques et pédagogiques,
- Des centres d'Art,
- Des associations,
- Les musées.
- Ecole et cinéma,
- Printemps de l'Ecriture,
- Lire la Ville,
- Des salles de spectacles, (la Filature, les Dominicains de Haute Alsace....)
- Des manifestations culturelles (MOMIX, RAM DAM, salons du Livre...)
- Les classes à PAC,
- Les projets ACMISA,
- o Les collectivités territoriales (ville, commune...).

La cohérence de ce parcours donnera du corps à la liaison inter degré cycle 3 et collège.

#### 6. DES DISPOSITIFS pour aller plus loin dans des projets de qualité

#### Classes à PAC :

La classe à projet artistique et culturel permet à l'enseignant (premier ou second degré) de proposer, dans le cadre à la fois des horaires et des programmes, une expérience artistique et culturelle pour tous les enfants de la classe (et non les seuls volontaires). Elle se déroule avec le concours d'artistes et de professionnels de la culture qui interviennent entre 8 et 15 heures par an. Elle permet une diversification au-delà des domaines traditionnels obligatoires (musique et arts plastiques) en s'ouvrant à l'architecture, au cinéma et à l'audiovisuel, à la danse, au design, à la littérature, au patrimoine, à la photo, au théâtre...Elle favorise les initiatives de terrain et fait de chaque enseignant un acteur de ce projet dans sa propre classe.

Chaque projet artistique et culturel est unique car il est le fruit du partenariat entre un enseignant et un professionnel de la culture, et qu'il fait appel à l'initiative des élèves. La classe à PAC est le contraire du modèle clé en main.

Les délais de retrait et de dépôt de dossiers vous seront communiqués.

http://www.ac-

strasbourg.fr/sections/lacademie/structure/linspection\_academi8262/espace\_usager s/vie\_de\_I\_eleve\_-\_ens/education\_artistique/copy\_of\_classes\_a\_pac7942/view

### Projets d'action culturelle du GIP-ACMISA 2011-2012

#### Groupement d'intérêt public -Action Culturelle en Milieu Scolaire d'Alsace

Le GIP (groupement d'intérêt public) - Culture ACMISA illustre la possibilité d'un lien entre l'éducation artistique et l'action culturelle à l'école d'une part, et l'aménagement du territoire ou plus particulièrement une forme d'organisation d'un partenariat concerté et d'une responsabilité partagée d'autre part.

Le GIP-ACMISA a pour but de :

- favoriser l'accès égal à la culture pour tous les enfants d'âge scolaire de la maternelle à la fin du lycée
- équilibrer l'offre culturelle en temps scolaire sur l'ensemble du territoire d'Alsace
- encourager l'innovation pédagogique et artistique au sein des équipes éducatives
- compléter les dispositifs nationaux ou académiques partenariaux déjà existants en soutenant et finançant des projets culturels artistiques et scientifiques présentés soit par des enseignants, soit par des équipes éducatives, ou des groupes formels de lycéens (Comités de Vie Lycéenne), soit par plusieurs établissements et des projets académiques.

#### http://www.ac-

strasbourg.fr/sections/enseignements/secondaire/pedagogie/actions\_educatives/arts et culture/dispositifs/gip-

<u>acmisa/fiche\_explicative\_po/downloadFile/attachedFile/fiche\_explicative\_ACMISA.p</u> df?nocache=1212157773.28

Pour l'année scolaire 2011-2012, le dispositif concernant les projets financés par le GIP-ACMISA sera le suivant :

- Dépôt des dossiers auprès de l'Inspection Académique, du Rectorat et de la DRAC pour le 30 septembre 2011,
- Commission de validation en octobre 2011,
- Les projets validés pourront démarrer après les congés de la Toussaint.

#### Formulaires

#### http://www.ac-

<u>strasbourg.fr/sections/enseignements/secondaire/pedagogie/actions\_educatives/arts</u> et culture/dispositifs/gip-

 $\frac{acmisa/projets\_d\_action\_cul/downloadFile/attachedFile/formulaire\_2009.doc?nocache=1244015454.66$ 

Aide pour remplir le formulaire : <a href="http://patrick.straub.free.fr/Site\_CPDCM/test\_acmisa.htm">http://patrick.straub.free.fr/Site\_CPDCM/test\_acmisa.htm</a>

#### 7. DES ARTISTES / INTERVENANTS

#### Modalité d'intervention d'un artiste dans la classe

L'intervention d'un artiste dans un projet pédagogique est un facteur favorisant l'ouverture culturelle et l'acquisition de nouveaux savoirs; c'est aussi une possibilité offerte aux élèves de s'ouvrir à l'esthétique et d'exprimer leur sensibilité d'une façon originale. L'enseignant est complètement impliqué dans le projet qui est construit et conduit en partenariat avec l'artiste depuis son élaboration jusqu'à sa finalisation.

#### Comment contacter un artiste?

Si vous ne connaissez pas personnellement un artiste, vous pouvez contacter:

- les conseillers pédagogiques en charge de l'éducation artistique de votre circonscription.
- les institutions artistiques de proximité (théâtres, salles de spectacles, salles de concert, services culturels des grandes villes, etc...)
- > le CDDP
- ➤ la chargée de Mission pour l'Action Culturelle à l'Inspection Académique: Catherine Hunzinger - 03 89 21 56 20

#### Comment rémunérer un artiste ?

Un projet PAC se construit autour d'une intervention de 8 à 12 heures. Les artistes sont rémunérés sur la base horaire de 47 €, salaire brut T.T.C.. S'ils disposent d'un numéro de SIRET, ils établissent une facture au nom de l'Inspection Académique du Haut-Rhin. Cette facture doit être envoyée au service financier (à l'IA de Colmar), accompagnée du bordereau spécifique, signé par le/la directeur/trice de l'école. Si l'artiste n'a pas de numéro de Siret, il doit passer par une association support (par

exemple l'association Archimène) avec laquelle l'Inspection Académique a signé une convention. C'est cette association qui établira la facture que l'école pourra envoyer au service financier. Rappel: En aucun cas l'intervenant ne doit être payé directement par l'école, l'école ne peut être un employeur et émettre une fiche de paye.

Dans le cas d'un projet indépendant hors cadre académique avec un artiste travailleur indépendant (il est immatriculé auprès des organismes compétents : URSSAF, ASSEDIC, impôts.... Il exerce une activité conforme à celle qui a été déclarée, il peut émettre une fiche d'honoraires et s'acquitte de ses charges sociales). Là, l'école (la coopérative) peut régler une facture d'honoraires en bonne et due forme.

**Critères** à respecter pour le choix des intervenants artistes et professionnels de la culture en milieu scolaire. Ils ont été établis par la DAAC en concertation avec la DRAC. L'objectif est de répondre à la demande croissante des établissements et des équipes, tout en évitant de constituer des listes nominatives, dont la validité dans le temps et au regard de la singularité des projets est sujette à caution.

#### http://www.ac-

strasbourg.fr/sections/enseignements/secondaire/pedagogie/actions\_educatives/arts\_et\_culture/dispositifs/interventions\_artist/criteres\_a\_respecter/downloadFile/attache\_dFile/Crit\_350res\_intervention\_2008.pdf?nocache=1215422507.39

#### Agrément annuel d'intervenant extérieur

Il appartient à tout enseignant qui fait appel à un intervenant extérieur (bénévole ou rémunéré) pour la participation à l'enseignement des activités suivantes de **vérifier** que l'agrément de l'intervenant est à jour:

- Education artistique (musique, arts plastiques, théâtre...)
- Education physique et sportive
- Education artistique (musique, arts plastiques, théâtre...)
- Langues vivantes
- Environnement

L'agrément est annuel (année scolaire). Pour les personnes ayant déjà bénéficié d'un agrément (un numéro d'agrément leur a été attribué lors de la première demande), une demande de renouvellement doit être effectuée **avant toute intervention** pendant l'année scolaire en cours.

#### Demande d'agrément : première demande

#### http://www.ac-

strasbourg.fr/sections/lacademie/structure/linspection\_academi8262/espace\_usager s/vie\_scolaire/gratuite\_cooperati/formulaires\_pour\_l\_a/downloadFile/attachedFile/Ag rFormulaire1ereDde.pdf?nocache=1243933458.97

#### Demande d'agrément : renouvellement

#### http://www.ac-

strasbourg.fr/sections/lacademie/structure/linspection\_academi8262/espace\_usager s/vie\_scolaire/gratuite\_cooperati/formulaires\_pour\_l\_a/downloadFile/attachedFile\_1/ AgrRenouvformI00.pdf?nocache=1243933458.97

Pour savoir si l'artiste contacté, ou pressenti a déjà un agrément, ou s'il faut lui proposer de passer un agrément ; veuillez contacter à la DVS3 Mme Denise Dupré (en charge du dossier des agréments), de l'Inspection Académique du Haut-Rhin au 03 89 21 56 56.

#### 8. LE T.B.E.

Le Tableau de Bord des Ecoles est présent dans chaque école du département. Il renseigne les actions pédagogiques engagées, et plus particulièrement le volet culturel qui figure comme une nouveauté mise en place dès la rentrée scolaire 2011-2012.

Ce volet culturel du TBE donne une photographie des actions culturelles engagées au sein de chaque école. Il garde en mémoire les différents projets et actions menées.

Pourront émarger au TBE toutes les actions culturelles :

- académiques : ACMISA, Classe à PAC, Lire la Ville, Le Printemps de l'Ecriture....
- en partenariat avec des collectivités territoriales,
- en partenariat avec des structures culturelles,
- en lien avec des dispositifs culturels
- en lien avec la Charte de Chant Choral du Département.

Maryse SAVOURET